

Mise en œuvre de la certification

EMAS

aux MARAIS du VIGUEIRAT



Qu'est-ce qu'EMAS ?

Toute activité humaine a un impact sur l'environnement. Les Marais du Vigueirat ont choisi de réduire l'impact des

activités liées à l'accueil du public

pour limiter les impacts sur l'environnement dans la transparence

Le règlement européen EMAS permet à un organisme de s'engager dans une démarche volontaire d'amélioration continue de sa performance environnementale.

Eco-Management and Audit Scheme
Système communautaire de Management environnemental et d'Audit

ce document récapitule les différentes étapes pour la mise en œuvre de la certification

EMAS
aux Marais du Vigueirat

1

l'analyse environnementale

L'analyse environnementale consiste à identifier quelles activités d'accueil du public ont un impact sur l'environnement (émissions dans l'air, rejets dans l'eau, bruits, impacts visuels, poussières, odeurs, élimination des déchets, transport, etc.). Des critères doivent être définis pour hiérarchiser ces impacts et identifier ceux à traiter en priorité.

> méthode utilisée : énumération et évaluation de tous les impacts environnementaux autour du cheminement des visiteurs, depuis leur arrivée sur le parking jusqu'au retour à leur véhicule.

2

la politique environnementale une déclaration d'intention

Les Marais du Vigueirat ont décidé d'agir dans **7 domaines prioritaires**

énergie Produire autant d'énergie que ce qui est consommé sur le site, tant pour les bâtiments (chauffage et électricité) que pour les déplacements (huile végétale recyclée et électricité).

eau - Réduire les consommations d'eau,
- Valoriser les eaux de pluie,
- Traiter écologiquement les eaux usées.

déchets - Réduire leur production,
- Améliorer la qualité du tri et des filières de valorisation.

achats de biens et de services Prendre en compte des critères environnementaux et locaux.

prévention de la pollution Réduire la quantité et la nocivité des rejets directs et indirects dans l'eau, l'air et le sol.

respect de la réglementation applicable sur le site

amélioration continue de nos pratiques environnementales et de notre système de management environnemental



3

le diagnostic juridique

> il s'agit d'identifier l'ensemble des exigences légales applicables aux activités et évaluer leurs conformités réglementaires.

4

le programme environnemental

> planification sur 3 ans des actions à mettre en œuvre en fixant des objectifs, des moyens et des délais.

par exemple

Politique environnementale / Énergie / Produire autant d'énergie renouvelable que ce qui est consommé sur le site pour les bâtiments (chauffage et électricité)			
Objectifs	Réduire les consommations de chauffage	Chauffer les bâtiments à partir de bois	Produire les plaquettes forestières
Cibles	50 kWh _{ep} /m ² /an *	100% des bâtiments sont chauffés au bois	80% du combustible est produit à partir de bois d'élagage issu du site
Moyens	Isoler les combles et murs nord des bâtiments	Fonctionnement de la chaudière à bois	Broyeur de plaquettes forestières
Indicateurs	Consommation d'énergie par surface chauffée	Temps de fonctionnement de la chaudière à bois	Quantité de plaquettes forestières achetées par rapport aux plaquettes forestières produites

* kWh_{ep}/m²/an = consommation d'énergie primaire par unité de surface et par an

5

mise en œuvre

> des fiches techniques rassemblent les actions et comportements à suivre, afin d'assurer le bon fonctionnement du site sur le plan environnemental.

Les Marais du Vigueirat ont décidé de suivre

3 types de procédures

procédures organisationnelles

communication
documentation
formation et sensibilisation

rôles et responsabilités

procédures sécurité

situations d'urgence
déchets dangereux
produits toxiques

procédures opérationnelles

eau
eaux pluviales
eaux usées
toilettes sèches

air
chauffage bois

sol
puits provençal
chauffe-eau solaire
solaire photovoltaïque
déchets ménagers
lombricompost

procédures transversales
achats
antigaspillage
travaux
outils

6

contrôle

> il s'agit de vérifier le bon fonctionnement du système de management environnemental

- **mesurer** les impacts environnementaux (consommation d'énergie, d'eau, production de déchets, etc.),

indicateurs de suivi et chiffres clés globaux

Thème	Indicateur	Valeur	Remarques
Air	consommation de chauffage	175 m ³	volume de plaquettes forestières entre le 15 oct. 2008 et le 1er mai 2009
	consommation d'électricité	79 200 kWh	électricité consommée sur l'ensemble du site en 2009
Eau	consommation d'eau potable	633 m ³	eau potable consommée en 2009 (Cabanes de l'Etourneau)
Sol	production de déchets banals	4091 kg	poids de déchets banals produits sur le site en 2009

- identifier et **corriger les problèmes** et vérifier l'efficacité des solutions apportées,
- mettre à jour et **archiver** les résultats obtenus,
- **auditer** : un auditeur indépendant accrédité a vérifié la cohérence du système mis en place aux Marais du Vigueirat. Cet audit a permis d'obtenir l'accréditation EMAS en même temps que la certification ISO 14001.



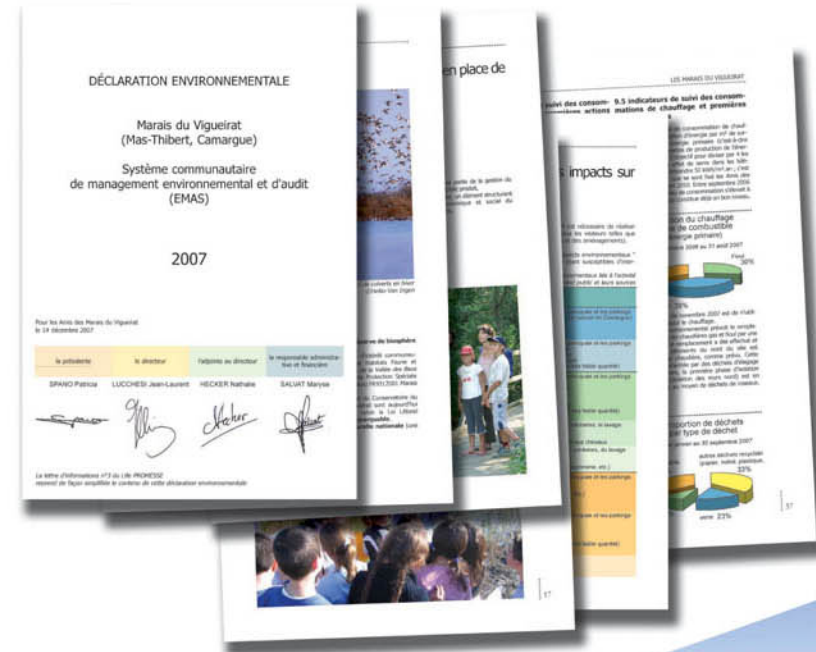
certification Iso 140001 n° F-133901
valable 3 ans

7

la déclaration environnementale

La déclaration environnementale est le document qui rassemble toutes les informations nécessaires à la compréhension de la démarche EMAS menée aux Marais du Vigueirat, ainsi que son bilan écologique annuel. Disponible à l'accueil du site écotouristique et sur le site internet, elle assure la transparence de l'ensemble.

www.marais-vigueirat.reserves-naturelles.org



8

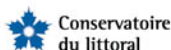
l'enregistrement EMAS

L'enregistrement consiste en un examen du dossier par l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, et par le Comité EMAS. Cet enregistrement est valable 3 ans.

Si les Marais du Vigueirat ont été le 1er espace naturel français à obtenir l'accréditation EMAS, ce type de démarche est actuellement mis en œuvre dans de nombreux autres espaces naturels français.



certification EMAS n° F-0000053
valable 3 ans.



Conservatoire
du littoral



ARLES



Région
PACA



CONSEIL
GENERAL
BOUCHES DU RHÔNE

Le delta du Rhône

fond de carte AL AEN



accueil - renseignements :

tél. (33) 04 90 98 70 91

administration : tél. (33) 04 90 98 79 40

accueil : 10h – 17h

tous les jours du 15 janvier au 15 décembre

Les Marais du Vigueirat - F 13104 Mas-Thibert

marais-vigueirat@espaces-naturels.fr

www.marais-vigueirat.reserves-naturelles.org

www.life-promise.org

